

UNITE D'ACTION DANS LE RESPECT DES DIFFERENCES
pour une prise en charge régionale
de l'éducation des adultes

MEMOIRE PRESENTE

A

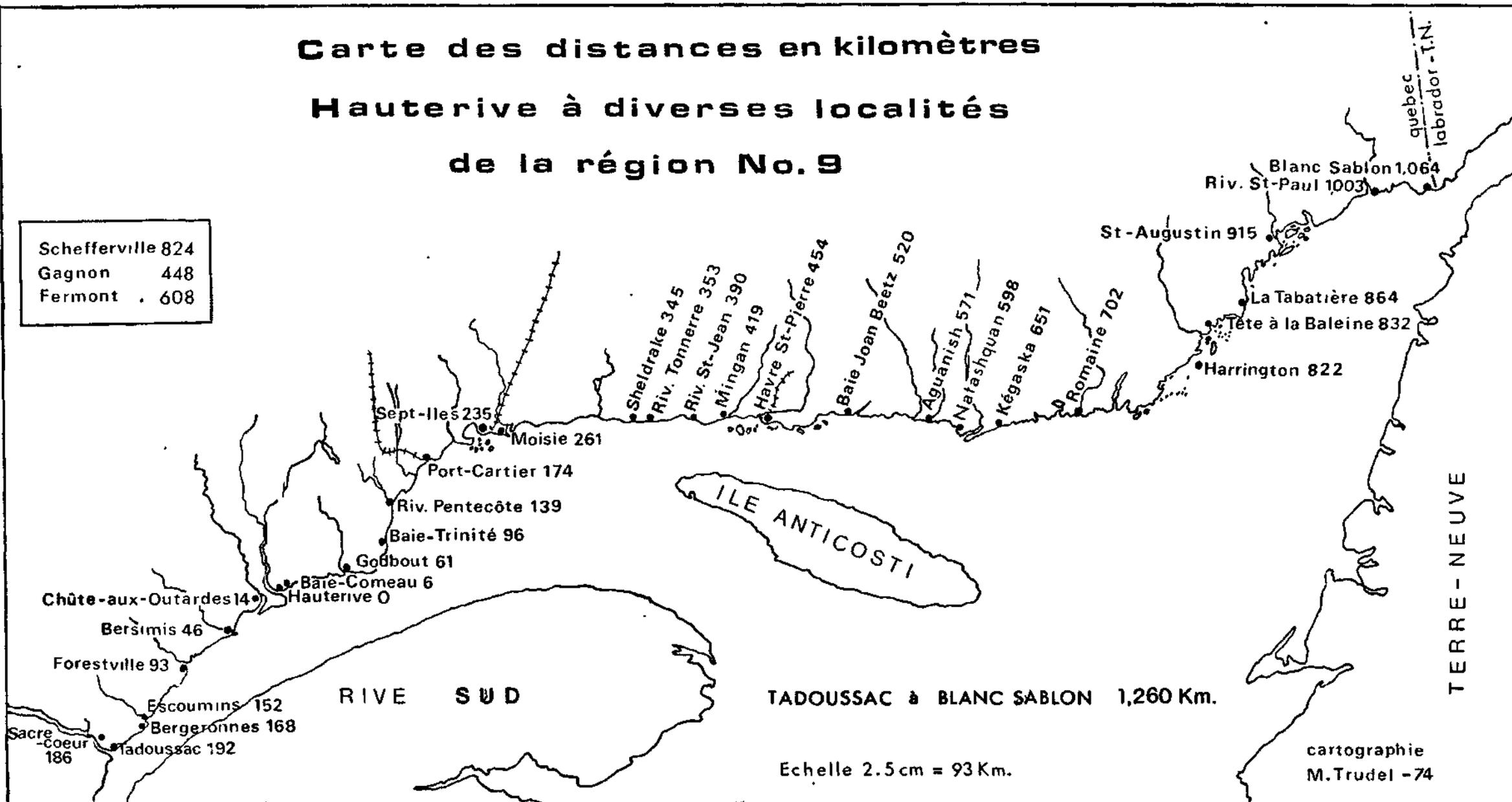
LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES

par la Table de concertation/coordination
de l'éducation des adultes
de la région 09 (Côte-Nord)

HAUTERIVE, DECEMBRE 1980

Carte des distances en kilomètres Hauterive à diverses localités de la région No. 9

Schefferville	824
Gagnon	448
Fermont	608



cartographie
M. Trudel - 74

"La concertation ne vient pas automatiquement et par enchantement et ne doit surtout pas être imposée; elle doit répondre à un goût, une volonté, un mouvement pour faire ensemble parce qu'il est de l'intérêt de chacun de faire ainsi."

TABLE DES MATIERES

En guise d'entrée en matière	page 1
Grandeurs et misères de la Côte-Nord	page 3
Le début d'un temps nouveau	page 6
Un premier document de travail	page 9
Quelques réalisations concrètes (janvier-juin 1980)	page 22
Le Mini-sommet de Blanc-Sablon	page 25
Les orientations possibles	page 28
Les hypothèses de structure régionale	page 31
Un projet d'entente inter-niveaux en région et intra-régional avec la D.G.E.A.	page 41
Ce qui reste à faire	page 49
Des recommandations	page 56
Conclusion	page 62

CHAPITRE UN

EN GUISE D'ENTREE EN MATIERE

Aline et Jean possèdent chacun vingt-cinq (25) sous. Ils n'ont pas mangé de la journée. Une tablette de chocolat coûte cinquante (50) sous. Ils mettent leur richesse en commun, achètent une tablette de chocolat et en mangent chacun la moitié. Ils ont moins faim.

Aline, Jean, Lucie, Anne, Bob et Kim possèdent chacun vingt-cinq (25) sous. Ils n'ont pas mangé de la journée. Lucie a vu une annonce de Kentucky: une petite boîte à 1,50 \$. Ils mettent leur richesse en commun, achètent un repas et le partagent. C'est peu, mais c'est mieux que rien.

Le proverbe chinois dit: "Donne un poisson à une personne, tu la nourris pour une journée, montre-lui à pêcher, tu la nourris pour la vie." C'est une chinoiserie de vérité...

Chaque saison de récoltes fournit à un quart (1/4) de la population mondiale de quoi nourrir l'humanité entière. Ici, on meurt d'avoir trop mangé, là-bas, on crève de faim. Comment équilibrer les choses pour qu'on meure le moins possible, ici et là, aujourd'hui, cette année? Et l'an prochain, si possible?

Il fut un temps au Québec où dans une famille de douze (12) enfants, on en poussait un vers les hautes études, pour qu'il devienne prêtre, notaire, médecin ou simplement lettré. Les onze (11) autres apprenaient simplement à vivre, à travailler et à poursuivre l'histoire familiale. On investissait tout pour un, rien pour les autres.

Aujourd'hui, on a misé sur la jeunesse ... C'est tout pour tous, à coups de milliards. L'effort collectif a été généreux. Les payeurs de taxes, des

adultes, ont accepté le sacrifice, puisque c'était le tour de toute la jeunesse québécoise. C'est à quand le tour des onze (11) enfants de la famille de douze (12)?

Aujourd'hui, un Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) de Cégep cherche un local pour un groupe d'adultes, en plein jour. Réponse: aucun local n'est libre. Aujourd'hui, une commission scolaire veut continuer le perfectionnement d'un groupe de femmes. Réponse: il ne reste plus de disponibilités financières.

Aujourd'hui, on présente le Pérou à des adultes qui écoutent avec espoir ... mais on manque du nécessaire pour les activités ... tout est passé dans la préformation, la gestion d'une structure, la fabrication de programmes, la mise à l'essai dans des centres bien pourvus. Pourquoi faire miroiter des pensées, pourquoi dire l'espérance si on sait "qu'il n'y a rien là"? Qui va établir l'équilibre nécessaire, la justice minimale, la répartition équitable?

Autrefois, on nous a dit: "Les droits et les devoirs sont complémentaires." A qui incombe le devoir de répondre à des droits primordiaux pour les jeunes et les adultes? Qui va décider que ce n'est plus tout ou rien? Aline et Jean sont des adultes et ils ont faim. Quel chinois va leur apprendre le nécessaire pour vivre, croître, au moins avec "le 'ptit bonheur" de Félix Leclerc?

Nous avons appris autrefois que le gouvernement devait légiférer en vue du bien commun; que par ailleurs, son rôle de pourvoyeur était supplétif. Jean et Aline seraient des assistés sociaux qu'ils ne connaîtraient pas la nécessité de partager une tablette de chocolat. Le grand Félix a dit aussi à la façon chinoise: "La meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à rien faire."

Dans la région 09, Albert, Carol, Dan, Godfrey et Réal ont mis en commun leurs vingt-cinq (25) sous. Ils ont demandé à Denis de faire le chinois. C'est aussi simple que ça. C'est aussi vrai que ça. C'est aussi fou que ça. Ce qui suit, c'est l'histoire de leur utopie en pensées, en paroles et en actions.

CHAPITRE DEUX

GRANDEURS ET MISERES DE LA COTE-NORD

Depuis 1965, les commissions scolaires ont fait un travail de pionnier en Education des adultes sur la Côte-Nord. A Baie-Comeau-Hauterive, à Sept-Iles, sur la Basse Côte-Nord. Avec des "entourloupettes" et des solutions de fortune, elles ont quand même figuré sur l'échiquier du Québec. On est souvent venu demander "Comment vous faites?" tellement les pratiques ont parfois été originales. On a même "provincialisé" certaines trouvailles du "combat pour la survie" sur un territoire à la dimension d'un pays.

Pour le Cégep, l'Education des adultes a été le premier dossier opérationnel à Hauterive et à Sept-Iles. Ca tient presque du miracle que chaque campus du temps ait réussi à maintenir un Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) avec les seuls expédients du temps partiel. Avec un personnel on ne peut plus réduit, chaque Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) a maintenu une offre de services à laquelle ont répondu, bon an mal an, plusieurs centaines d'adultes dans les pôles de Baie-Comeau-Hauterive et de Sept-Iles, et dans des villes et villages éloignés. Avant de disparaître, le Cégep régional de la Côte-Nord a posé un geste coûteux, soit une enquête laissant un rapport de recherche sous le titre "A quand le TELE-CEGEP?".

Pendant près de quinze (15) ans, les Services de l'éducation des adultes (S.E.A.) ont été confrontés avec la réalité géographique de la Côte-Nord. De Tadoussac à Blanc-Sablon, c'est une bande côtière de mille deux cent quatre-vingts (1 280) kilomètres sous deux (2) fuseaux horaires. Le découpage régional varie selon les ministères.

Anticosti est une île entourée d'eau de tous côtés, sans pont, sous la tutelle exclusive du Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche (M.L.C.P.). Les villes minières de Gagnon, Fermont et Schefferville constituent des îles entourées de terre, à plus de cinq cents (500) kilomètres de la Côte. La route, unique et précieuse relie les villes et villages côtiers sur moins de huit cents (800) kilomètres. Les villes nordiques sont tributaires du transport aérien. La Basse Côte-Nord et Anticosti n'ont que l'avion et le bateau. En règle générale, l'économie de temps doit affronter les distances par la coûteuse voie des airs.

La réalité géographique et climatique serait de moindre importance si la dispersion démographique ne constituait un problème en soi. Un peu plus de cent mille (100 000) personnes sont dispersées dans plus de quarante (40) unités, villes et villages. Être partout quelques fois par année, c'est déjà toute une cédule de voyage. Tout organiser à partir de cinq (5) organismes, c'est une gymnastique qui dépasse "Participation".

La faible densité des centres a comme conséquence que les usagers potentiels ne peuvent accéder à une scolarisation normale et ne reçoivent pas un perfectionnement adéquat, à cause du modèle éducatif (scolarisant) et des normes ... Les infrastructures en dehors de Baie-Comeau-Hauterive et Sept-Iles sont déficientes et parcellaires, à cause des budgets limités et des politiques administratives restrictives. Les ressources en formateurs, en outils de télé-enseignement sont minces ou peu accessibles. Les communications nécessaires demeurent coûteuses, normalement trop coûteuses, paralysant même la formation de regroupements inter-communautaires.

Néanmoins, "les gens de mon pays" en ont vu d'autres, qu'ils soient usagers, intervenants ou gestionnaires. Il existe un vécu riche de réalisations au bénéfice des citoyens et des travailleurs. De façon solitaire, chaque institution a réussi à survivre malgré l'inapplicabilité de certaines politiques, d'orientations, de directives, de pratiques mêmes systématisées, "organigrammées" et

financées pour des centres populeux, denses, concentrés comme Québec et Montréal. La région 09 a conservé ce qu'elle avait au point de départ, parce qu'elle ne pouvait perdre ce qu'elle n'avait pas. Le minimum vital, on ne peut pas le perdre sans mourir.

Sans remonter au déluge, il y a tout un travail de pionnier, d'artisan, de "jack of all trades" dont nous sommes fiers. L'Education des adultes a survécu, malgré tout. Il fallait le faire.

CHAPITRE TROIS

LE DEBUT D'UN TEMPS NOUVEAU

Les gestionnaires, les intervenants, et parfois les usagers ont voyagé sur le long ruban côtier. Ils ont parlé avec les gens, les gens leur ont parlé aussi. Dans des réunions provinciales, les gestionnaires surtout ont pu se parler, en région, c'était plus difficile. Centrés sur les adultes, les coordonnateurs de l'Éducation des adultes (C.E.A.) des Cégeps, les directeurs de l'Éducation des adultes (D.E.A.) des commissions scolaires se sont peu rencontrés. L'isolement, le "chacun pour soi", a permis de fonctionner de façon différente, avec des personnes différentes, grâce à des budgets différents. La différence était claire, la complémentarité insoupçonnée, la coordination sporadique, la concertation inutilisée. C'était le temps des petits royaumes sans pouvoir décisionnel. On exécutait les décisions prises à la Centrale, fidèlement, humblement, servilement parfois; bon an, mal an, ça payait les dépenses locales de cours plutôt scolarisants.

Puis, la réalité a éclaté: une pensée commune, un discours concerté, une action coordonnée. Vague comme un rêve, imprécis comme une inspiration, ce besoin a été partagé verbalement, il a été écrit, il a été assumé collectivement.

A l'automne 1979, les coordonnateurs et les directeurs de l'Éducation des adultes (C.E.A. - D.E.A.) de la région 09 ont pris conscience qu'il n'y aurait pas de répondant régional du Ministère de l'éducation du Québec (R.R.M.E.Q.) dans la région 09. Ils ont partagé leurs réactions face à cette carence de lien régional personnalisé entre la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.) et la région.

De plus, les institutions de chaque réseau ont dit qu'elles en avaient marre d'être isolées entre elles et de vivre en solitude leur éloignement des centres

de décisions à Québec. Tout en opérant, selon la tradition, une offre de services propre à son niveau et à son territoire, chaque institution a eu le goût du partage régional, de la concertation régionale, de la coordination régionale, de la prise en charge régionale. En un mot, chacun a désiré une action commune dans le respect des différences.

Le 23 novembre 1979, les organismes des réseaux secondaire et collégial (Commission scolaire du Littoral, Commission scolaire régionale du Golfe, Commission scolaire de Manicouagan, Cégep de Sept-Îles et Cégep de Hauterive) décident de se prendre en charge et d'assumer, à titre expérimental, la représentation en région en choisissant leur "représentant" des institutions (R.I.). Ils conviennent de la tâche du répondant des institutions (R.I.) qui sera axée autour des quatre (4) pôles suivants:

- favoriser le développement d'un modèle régional de concertation et de coordination;
- représenter les institutions auprès des intervenants en région;
- représenter les institutions auprès de la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.);
- assumer les fonctions habituellement reconnues au répondant régional du Ministère de l'éducation du Québec (R.R.M.E.Q.) (en admettant qu'il puisse recevoir des instructions de la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.).

Le 20 décembre 1979, la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.) accepte le projet des cinq (5) coordonnateurs et directeurs de l'Éducation des adultes (C.E.A. - D.E.A.). Vu l'impossibilité de "dénicher" un répondant régional du Ministère de l'éducation du Québec (R.R.M.E.Q.) traditionnel, la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.) accepte de subventionner le poste

de répondant des institutions (R.I.) et de fournir une secrétaire contractuelle.

En janvier 1980, le répondant des institutions (R.I.) entre en fonction et établit son lieu de travail à la Commission de formation professionnelle (C.F.P.) de Haute-riye. Mandaté par les institutions, commandité par la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.), il met sur pied la Table de concertation/coordination 09.

CHAPITRE QUATRE

UN PREMIER DOCUMENT DE TRAVAIL

Les coordonnateurs et directeurs de l'Education des adultes (C.E.A. - D.E.A.) avec leur répondant des institutions (R.I.) ont travaillé à se doter d'une pensée commune. Cela s'est fait lors des deux (2) premières rencontres où des textes de base ont été adoptés.

A) UN ESSAI DE DEFINITION DE LA CONCERTATION

- 1) Il est facile de décrire la concertation en partant de son sens général et en la comparant à la collaboration.

CONCERTEUR : Préparer en commun l'exécution d'un dessein (Petit Larousse)

SE CONCERTEUR: S'entendre pour agir de concert (Robert)
Se mettre d'accord pour agir ensemble (Nouveau Larousse)

COLLABORER : Travailler avec une ou plusieurs personnes à une oeuvre commune (Petit Larousse)

Ainsi, se concerter et collaborer se réfèrent à un agir, à une tâche, à une oeuvre, exercés avec le concours de plusieurs personnes.

Parler de concertation (de ressources, des efforts, des activités, des personnes) implique davantage qu'une simple collaboration dans l'exécution d'un projet.

- 2) La concertation présuppose les traits suivants
- a) une finalité et des objectifs déterminés dans un consensus;
 - b) une planification des forces, des moyens, des lignes d'action en vue de résultats à atteindre ensemble après une bonne participation lors de la détermination de ces objectifs;
 - c) une organisation bien coordonnée des ressources, des activités, des tâches à exercer dans la collaboration, acceptées dans le dialogue;
 - d) un choix de projets déterminés dans le dialogue et la consultation;
 - e) des stratégies situationnelles et respectueuses des intervenants;
 - f) une évaluation périodique des politiques mises en vigueur, des fonctions, des tâches accomplies de façon coresponsable, des résultats obtenus, etc.;
- 3) Il est clair, par ce qui précède que la concertation présuppose plus qu'une simple collaboration occasionnelle ou fréquente à un projet, à des activités, à des tâches, à des réalisations.

La concertation exige un consensus préalable dans la détermination des objectifs, des résultats à atteindre, dans la mise en oeuvre des efforts, dans la coordination des moyens et procédés, dans l'exécution des tâches.

- 4) Un consensus étant obtenu quant aux objectifs et à leur planification.

Les responsabilités ayant été clairement définies et acceptées comme telles par les divers intervenants, en y mettant le temps,

La concertation exige un leadership dynamique capable de rassembler les personnes autour de projets à poursuivre et de stimuler les efforts de tous dans l'action.

Ce leadership, partagé le plus possible selon le principe de la subsidiarité, assurera trois (3) conditions indispensables à la concertation: les compétences, les structures et la motivation.

Combien de projets n'ont eu que peu de résultats et de répercussions parce que l'une ou l'autre, sinon trois (3), de ces conditions ont été négligées ou escamotées..

- 5) Bien d'autres interrogations hantent nos esprits quand nous pensons à la concertation.
 - a) est-elle possible au niveau d'une grande région? A quelles conditions?
 - b) jusqu'à quel point doit-elle s'étendre aux moyens particuliers, ou rester au niveau des principes plus généraux?
 - c) peut-on se concerter sur des buts, des objectifs, des actions et laisser l'économie des moyens aux praticiens sur le terrain?
 - d) quel équilibre maintenir entre l'unité et la durée nécessaire au succès d'un programme et d'un projet, d'une part, et d'autre part, la diversité et la nouveauté destinées à prévenir la routine?

- 6) En résumé, à l'Education des adultes, c'est la multiplicité des intervenants qui rend la concertation indispensable et urgente. Que l'on songe au désengagement sporadique de personnes (usagers) et à l'attentisme de tous, ou presque, devant certaines querelles de juridiction, de mandats, de buts, d'objectifs, d'actions, de moyens, alors que tous ont la même idée motivante: rendre service aux adultes de sa région.

La concertation ne vient pas automatiquement et par enchantement; elle doit répondre à un goût, une volonté, une phase de décristallisation et le passage à l'action pour faire ensemble parce qu'il est de l'intérêt de chacun de faire ainsi. Il faudra y mettre le prix.

D'abord en la définissant clairement, en l'orientant sans équivoque vers sa finalité et ses objectifs, en ne négligeant aucun des éléments nécessaires à son déroulement. (1)

B) LA SITUATION ACTUELLE EN TERMES DE MALAISES

Nous avons retenu les malaises identifiés comme plus criants vus par les gestionnaires et à fortiori par les usagers.

- 1) On déplore l'absence de plan de développement à long terme pour l'Education des adultes sur la Côte-Nord. Egalement, absence d'objectifs régionaux, soit en gestion de formation, soit en recherche et développement. Cela est dû au fait que chaque Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) est accaparé par les problèmes quotidiens et que finalement, personne n'a le temps ni les ressources humaines et financières pour effectuer du développement régional à moyen et à long terme.

(1) FOURNIER, N., La concertation dans l'éducation permanente de la foi, Office de cathéchèse du Québec, 80-01-28.

- 2) On déplore un manque de coordination des actions régionales en formation des adultes. Chaque Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) constate qu'il remplit beaucoup de formules disparates qui sont ache-minées surtout à la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.); ceci est perçu comme un processus administratif rigide et bureaucratique d'où la région retire peu ou pas de contrôle des actions régionales.
- 3) Un Service de l'éducation des adultes (S.E.A.) sait peu de choses sur ce qui se fait en dehors de sa boîte, que ce soit au Cégep, dans une autre commission scolaire, dans les industries, dans les syndicats, etc., pour ce qui concerne la formation et le perfectionnement des adultes.
- 4) Les organismes éprouvent un grand besoin de coordination entre eux d'abord, puis avec les autres intervenants (Centre d'emploi du Canada (C.E.C.), Commission de formation professionnelle (C.F.P.) en Education des adultes.
- 5) On déplore que les contacts Centre d'emploi du Canada (C.E.C.) - Commission de formation professionnelle (C.F.P.) - Direction régionale de la main d'oeuvre (D.R.M.) - Ministère de l'éducation du Québec (M.E.Q.) soient aussi dilués.
- 6) Chacun agit pour soi, à sa guise, sans tenir compte des autres inter-venants.
- 7) Des décisions importantes (v.g. les annexes fédérales-provinciales)

sont prises par "quelqu'un" que nous ne connaissons pas et qui, parfois, connaît peu ou très mal les besoins de la région. En tout cas, les Services de l'éducation des adultes n'ont pas voix au chapitre dans le processus d'allocation de la formation.

- 8) Les ressources humaines sont limitées en professeurs/animateurs. Les ressources existantes "en ville" sont mal connues. On signale le besoin d'une banque de ressources à partir d'un inventaire.
 - a) d'abord CHEZ MOI, dans l'organisme;
 - b) ensuite CHEZ NOUS, dans la sous-région ou la grande région 09;
 - c) enfin, CHEZ EUX, c'est-à-dire en dehors de la région.

- 9) La Côte-Nord manque de compétences particulières ou ne les connaît pas. Ce fait permet à de nombreux organismes privés et publics d'intervenir de façon cavalière dans le milieu. Les intervenants extérieurs à la région 09 entreprennent des actions sur le territoire sans consultation auprès des intervenants d'ici en matière d'éducation des adultes.

En bref, on touche les points névralgiques où la carence de concertation et de coordination est criante: planification, objectifs, actions, bureaucratie centralisée, information, communication entre intervenants, manque et/ou ignorance des ressources, action de "pirates" extérieurs.

C) LA SITUATION SOUHAITEE EN TERMES DE DEFIS

Motivés par la nomenclature pondérée des malaises les plus "criants", les

membres de la Table régionale de concertation 09, établissent un portrait de situation souhaitée, mais, sous forme de défis à être relevés par les personnes concernées.

- 1) Se doter d'un plan triennal de développement régional et/ou sectoriel en éducation des adultes pour la région 09. Pour réaliser ce plan, se prendre réellement, effectivement et efficacement en charge en prenant les décisions régionales ensemble, face aux autres intervenants en région et même face aux instances provinciales.

- 2) Promouvoir l'éducation des adultes dans le public régional et non s'en tenir à la simple publicité des cours offerts. Pour cela:
 - informer le public

 - démêler les adultes (organismes, niveaux)

 - provoquer la formation et le perfectionnement

 - impliquer les gens dans leur cheminement

- 3) Faire l'expérience, à fond, de quelques gestes concrets de collaboration au profit de la clientèle adulte.
 - collaboration inter-niveaux

 - inter-organismes de même niveau

 - inter-ministères (v.g. M.T.M. - M.E.Q.)

- 4) Inventer et proposer un modèle de structure régionale d'éducation des adultes avec une organisation propre. Expérimenter cette forme de concertation/coordination/collaboration selon un modèle provisoire. Respecter l'autonomie de chaque Cégep et chaque commission scolaire, de même que la volonté de mise en commun de certains objets dans la complémentarité souhaitée d'une part, d'autre part, respecter les orientations et le plan d'action de la D.G.E.A., du M.E.Q., enfin, assumer la volonté de décentralisation et déconcentration du gouvernement du Québec en éducation des adultes.
- 5) Etablir des communications plus organiques avec les intervenants régionaux concernés actuellement par l'éducation des adultes.
- identifier la couleur régionale de la C.F.P.;
 - connaître l'organigramme de la C.F.P. et savoir qui fait quoi;
 - connaître ce que fait la C.F.P. en matière d'accueil et référence (pré-formation) et examiner les améliorations possibles dans sa représentation à temps partiel dans les sous-centres;
 - collaborer avec les intervenants de la C.F.P. (coordonnateurs de secteurs) dans l'autonomie du M.T.M. et du M.E.Q.;
 - utiliser les "lieux" de concertation M.T.M. - M.E.Q.;
 - connaître la politique et les règlements des autres organismes (C.E.C. - D.R.M. - C.F.P.) en matière d'éducation des adultes;
 - savoir où l'un commence et finit;
 - savoir où l'autre commence et finit;

- éviter d'avoir à faire à la place de l'autre;
 - travailler les uns avec les autres pour éviter les "doublages" inutiles.
- 6) Se doter d'un inventaire "actualisé" des ressources humaines, matérielles (et financières) de chaque organisme pour diriger les adultes vers les ressources optimales dans la région (Cégep, commission scolaire). Se doter d'un code d'éthique concernant plus particulièrement les ressources humaines.
- 7) Développer des mandats de recherche sur des objectifs régionaux.
- les définir ensemble;
 - et/ou les confier à une ressource particulière;
 - les financer selon une formule de partage;
 - les recevoir et les finaliser ensemble.

Face à des mandats de recherche en provenance de la D.G.E.A. ou du M.E.Q. ou d'autres instances provinciales, répondre ensemble quand c'est plus rentable ou qu'on veut faire savoir le "pouls régional".

En bref, utilisation de ce qui existe en région (organismes, personnes, matériel, financement) pour vivre la concertation, la coordination, la collaboration. Se doter des instruments nécessaires pour faire ensemble l'éducation des adultes soit sur un plan sectoriel, soit sur un plan régional, dans le respect des structures actuelles. Provoquer l'émergence d'un modèle régional de concertation et de coordination et

l'expérimenter avec les ressources humaines, matérielles et financières actuelles. En arriver à une organisation-carrefour de l'éducation des adultes dans la région 09.

D) FORMULATION D'UN BUT ET D'OBJECTIFS SPECIFIQUES

Etant donné les pôles retenus par les gestionnaires dans la lettre du 23 novembre 1979; (1)

Etant donné le mandat confié par la D.G.E.A.;

Etant donné les malaises identifiés et les défis envisagés;

La Table de concertation des Cégeps et des commissions scolaires de la région 09 vise le but suivant en regard de l'éducation des adultes.

Vivre pendant une période de dix-huit (18) mois un projet de recherche-action au cours duquel les gestionnaires se concertent sur des objets précis à incidence régionale, soumettent leur projets de développement et leurs activités présentes à une coordination régionale, font jouer à un répondant des institutions le rôle de porte-parole auprès des organismes régionaux autres que ceux de l'Education, confient à ce répondant les relations avec la D.G.E.A. pour la formation en institution et en industrie, construisent un modèle d'organisme régional d'éducation des adultes à partir du rôle du répondant régional traditionnel et des nouveaux rôles issus d'une coordination régionale.

De façon schématique:

(1) cf. page 7

Des personnes responsables d'éducation des adultes:

- se concertent sur des objets précis;
- coordonnent leur développement institutionnel
- communiquent avec d'autres instances régionales par la "voix" d'un répondant;
- confient les relations avec la D.G.E.A. à ce répondant;
- construisent un modèle d'organisme régional d'éducation des adultes sous forme d'hypothèses organisationnelles.

Objectifs spécifiques (opérationnels)

Rappel:

- 1) L'affirmation d'une prise en charge régionale par les gestionnaires constitue déjà un objectif en soi.
- 2) Le mandat confié au répondant des institutions contient des objectifs de rassemblement de personnes, de leadership dynamique sur des projets de recherche, de rédaction d'un devis organisationnel, de porte-parole auprès d'instances régionales autres que les Services d'éducation des adultes, de coordination des actions, de gestion administrative de la formation en institution et en industrie, de relais entre la Centrale D.G.E.A. et les Services d'éducation des adultes.

- 3) La prospective envisagée commande par ailleurs des expériences-pilotes concrètes à provoquer, à suivre et à évaluer.
- 4) A partir du but que la région 09 vise, il s'agit maintenant de se doter d'objectifs opérationnels mesurables selon des critères et des échéances.

C'est pourquoi, le 30 juin 1980, les personnes concernées:

- auront défini, expérimenté et évalué un modèle de concertation et coordination régionale;
- auront fait des recommandations à la D.G.E.A. sur le mode organisationnel à privilégier pour l'avenir;
- auront rédigé un plan triennal de développement régional et/ou sous-régional avec des objectifs, des actions et des moyens pour réaliser ce plan;
- auront coordonné leurs activités par le truchement d'un répondant des institutions et auront pris ensemble les décisions nécessaires, jouissant d'une plus grande autonomie régionale face aux instances provinciales;
- auront assumé toutes les responsabilités prévues par les orientations de la D.G.E.A. face à l'éducation des adultes dans la région 09;
- auront en main toute information pertinente sur ce qui se fait dans chaque organisme, sachant de ce fait, quel organisme représente la ressource optimale face aux besoins de formation et de perfectionnement des adultes;

- auront expérimenté un mode de communication nouveau avec les partenaires provinciaux et fédéraux, jusqu'à influencer les décisions régionales sur les divers plans de formation;
- auront constitué une banque de ressources humaines et pédagogiques à laquelle ils pourront puiser face à une commandite de perfectionnement des adultes;
- auront en main un dossier d'expériences de collaboration inter-niveaux et inter-organismes;
- auront fait la promotion de l'éducation des adultes auprès du public, incluant tous les secteurs de la formation et du perfectionnement;
- auront vécu les possibles et les limites d'une prise en charge commune, auront identifié les forces et les faiblesses de la concertation, auront vu, jugé et agi au bénéfice de la clientèle adulte régionale;
- auront implicitement ou explicitement "disposé" du rôle de répondant régional (R.R.M.E.Q.) tel que décrit dans les mécanismes opérationnels M.T.M. - M.E.Q.;
- auront effacé l'image d'institutions qui s'arrachent les clientèles, qui entretiennent des querelles de niveaux, qui s'accrochent à des pouvoirs et avoirs propres au détriment de la population en voie d'éducation permanente.

CHAPITRE CINQ

QUELQUES REALISATIONS CONCRETES DE JANVIER A JUIN 1980

A) CONCERTATION ET COORDINATION

- quatre (4) rencontres régionales (deux (2) jours chacune);
- gestion de la concertation;
- production de vingt-six (26) documents de travail;
- communications avec la D.G.E.A.

B) DOSSIERS TOUCHANT AU ROLE DU REpondant REGIONAL (R.R.M.E.Q.)

1) La Table régionale du temps partiel

- consolidation du pouvoir décisionnel;
- approbation des cours;
- suivi budgétaire;
- recherche de débureaucratisation.

2) L'équipe du temps plein

- consolidation de l'équipe intra-régionale (C.E.C. - C.F.P. - M.E.Q.);
- fabrication de l'annexe et rédaction d'un cahier régional;
- mise en place et suivi des cours;
- consultations nombreuses pour les organismes.

3) Représentation de la D.G.E.A. en région

- Office de planification et de développement (O.P.D.Q.) - Conseil régional de développement (C.R.D.) - Conseil régional de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.) - Equipe régionale pour la formation des adultes Autochtones (Amérindiens) (E.R.F.A.A.), etc.;

4) Gestion des mécanismes opérationnels, directives et politiques de la D.G.E.A.

5) Gestion régionale de dossiers

- les pêcheries;
- l'agro-alimentaire;
- le tourisme.

C) DOSSIERS SPECIAUX

- l'anglais, langue seconde à Hauterive;
- la création d'un sous-centre pour le territoire Tadoussac-Colombiers;
- les projets d'entrées périodiques et sorties variables;
- les projets de formation préparatoire à l'emploi;
- le perfectionnement des conducteurs d'autobus scolaires;
- les pêcheries dans les régions 01 et 09;
- les frais de déplacements des formateurs;
- la Commission d'étude sur la formation des adultes (C.E.F.A.).

D) ADMINISTRATION DU BUREAU DU REPONDANT DES INSTITUTIONS

- gestion administrative de la formation dispensée en institution et en industrie;
- contrôle et suivi des cours temps plein et temps partiel;
- contrôle des budgets régionaux;
- communications régionales à la Centrale.

E) REUNIONS PROVINCIALES AVEC LES AUTRES REPONDANTS REGIONAUX (R.R.M.E.Q.)
(2 JOURS/MOIS)

CHAPITRE SIX

LE MINI-SOMMET DE BLANC-SABLON

Les 18, 19 et 20 juin 1980, monsieur Robert Diamant, directeur général de la D.G.E.A. et monsieur Jacques Couture, directeur du Service de l'organisation de la formation professionnelle (D.G.E.A.) ont pris part à notre quatrième rencontre régionale à Blanc-Sablon. Ils sont venus apprécier les besoins d'une région excentrique, voir si l'expérience de concertation/coordination, ici, pouvait être maximisée et capitalisée par la D.G.E.A., profiter de notre expertise en vue d'une décision à prendre concernant le mode de représentation et de fonctionnement en région.

Le groupe fait l'évaluation des six (6) premiers mois d'opération. Le bilan de cette expérience est le suivant:

- volonté de la D.G.E.A. de maintenir une présence en région par la voie d'un répondant;
- intention de la D.G.E.A. de s'impliquer dans des expériences inédites;
- respect des particularismes régionaux de la part de la D.G.E.A.;
- amorce d'un passage chez les gestionnaires d'une approche par les structures seulement à une approche plus systémique, englobant la mission, la technologie et les personnes;
- prises de positions communes sur des dossiers à saveur régionale;
- échanges misant sur une relation d'aide authentique;

- souci de coordonner des buts et des actions tout en respectant le degré de différenciation de chaque partenaire;
- volonté des gestionnaires de faire progresser ensemble le dossier de l'éducation des adultes dans la région 09;
- mise en commun d'expériences et de préoccupations andragogiques;
- développement d'un modèle original d'intervention auprès d'une population jeune, dispersée, dynamique.

Au cours de cette rencontre, nous avons fait part de nos interrogations, face à la prise en charge régionale. Les officiers de la D.G.E.A. ont exprimé leurs prises de positions face à la décentralisation des décisions, la déconcentration des services, la concertation, la coordination, les responsabilités et tâches du répondant régional, l'objectif final de la commandite de prise en charge régionale, l'essentiel demandé par la D.G.E.A., les engagements de la D.G.E.A. Et finalement, les gestionnaires ont pu développer à loisir les pôles de la prise en charge et l'implication de chacun dans ce dossier.

De ce mini-sommet, il ressort que:

- la D.G.E.A. procède à une revue complète de ses rapports avec le réseau des commissions scolaires et Cégeps;
- la D.G.E.A. entend opérer un système-client dont l'adulte est le premier responsable;
- la D.G.E.A. veut confier aux régions une partie des décisions qui se prennent à la Centrale;
- la D.G.E.A. est attentive à la recherche-action que nous vivons et entend lui donner suite;

- la D.G.E.A. s'engage à poursuivre son aide financière si la prise en charge régionale remplace en mieux le répondant régional traditionnel;
- la D.G.E.A. n'entend pas proposer de mode organisationnel particulier, au contraire, elle demande à la Table de s'en donner un qui réponde aux particularités de la région 09 et à la volonté des organismes en concertation;
- les membres de la Table disent leur volonté d'articuler leur participation et de ne pas laisser à d'autres la chance qui leur est offerte de constituer le palier régional de décision;
- le répondant des institutions accepte de cumuler des responsabilités et tâches originant de la volonté des cinq (5) responsables des services et des impératifs de gestion de la D.G.E.A. Bien entendu, il accepte de faire progresser la recherche d'un modèle régional de prise en charge par les institutions en concertation.

CHAPITRE SEPT

LES ORIENTATIONS POSSIBLES

- A) A partir du Mini-sommet de Blanc-Sablon, nous savons que la D.G.E.A. entend décentraliser en région des décisions qui jusqu'ici se prenaient à la Centrale. Non seulement la région peut, mais elle doit décider ses orientations, son plan d'action, ses moyens d'action. En conséquence, la région 09 entend tout mettre en oeuvre pour que la Table de concertation/coordination prenne les décisions qui concernent la région. Cela, dans le respect des politiques du M.E.Q., de la D.G.E.A. d'une part, dans le respect de l'autonomie accordée à la région, et du pouvoir de décision de chaque organisme au plan local, d'autre part.
- B) A partir du Mini-sommet de Blanc-Sablon, nous savons que la D.G.E.A. entend déconcentrer des services de gestion de l'éducation des adultes qui jusqu'ici étaient rendus à la Centrale. Non seulement la région peut se doter de services régionaux (v.g. les services identifiés dans les responsabilités et tâches du répondant régional (R.R.M.E.Q.)), mais la région entend tout mettre en oeuvre pour les assumer à même ses propres effectifs avec le minimum de structure régionale dans un premier plan triennal.
- C) A partir de l'engagement formel de la D.G.E.A. de verser à la région les sommes accordées par le Conseil du trésor au poste de répondant régional (R.R.M.E.Q.), quelle que soit la forme dont les responsabilités et tâches seront régionalement assumées, la région entend récupérer ces montants et

se doter d'un mécanisme organisationnel et opérationnel satisfaisant au plan local, régional et central. Ce mécanisme sera précisé dans un plan triennal à être produit, analysé et accepté par les organismes et la D.G.E.A.

D) A partir des possibilités et limites de la région 09, tenant compte de l'expérience vécue depuis janvier 1980, après étude des responsabilités et tâches du répondant régional (R.R.M.E.Q), la région reçoit les mandats rejoignant de ces responsabilités et mettra tout en oeuvre pour les accomplir à travers les mécanismes opérationnels, à l'intérieur de l'Education d'abord, puis en collaboration avec les partenaires régionaux quand cela s'avèrera nécessaire.

E) A partir d'hypothèses de structure régionale se nommant:

- 1) Un carrefour régional autonome d'éducation des adultes.
- 2) Deux (2) carrefours sous-régionaux autonomes.
- 3) Le carrefour sous-régional sous la responsabilité administrative d'un organisme existant.
- 4) Un carrefour sous-régional Education-Travail.

A partir également de la volonté de la D.G.E.A. de provoquer une prise en charge régionale avec le strict minimum de structure, la région entend tout mettre en oeuvre, dans un premier temps, pour assumer son mandat par étapes, en partant du plus petit au plus grand, du plus simple au plus complexe,

en tablant sur la conjoncture annuelle et sur la capacité de développement organisationnel en région.

- F) A partir des indications fournies dans la grille d'analyse des responsabilités et tâches du répondant régional (R.R.M.E.Q.), les organismes de formation identifient des dossiers dont chacun assumera la responsabilité et exécutera les tâches composantes; cette répartition sera contenue dans le plan triennal à construire.

- G) A partir de la réalité géographique de la région 09, la Table de concertation/coordination statue comment elle va gérer son action.

CHAPITRE HUIT

LES HYPOTHESES DE STRUCTURE REGIONALE

Les hypothèses organisationnelles qui suivent tiennent compte de principes généraux, d'orientations de la D.G.E.A. et de facteurs régionaux qui les supportent.

En voici quelques uns:

- A) Le gouvernement du Québec, le Ministère de l'éducation et la D.G.E.A. affirment leur volonté de décentraliser les "lieux" de décision pour tenir compte de la réalité de chaque région, d'une part;

- B) Le gouvernement du Québec, le Ministère de l'éducation et la D.G.E.A. affirment leur volonté de déconcentrer les services pour les rapprocher de la clientèle qui doit en bénéficier, d'autre part;

- C) Les paliers de décision et les carrefours de services se situeraient selon les objets:
 - 1) au niveau central;
 - 2) au niveau régional;
 - 3) au niveau local.

- D) Les Services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des Cégeps de la Côte-Nord ont décidé de se prendre en charge pour concerter leurs orientations, leurs objectifs et coordonner leurs actions, au moyen d'une Table régionale.

- E) Ils ont obtenu la nomination d'un répondant des institutions (R.I.), qui est leur porte-parole régional officiel surtout auprès des instances régionales et auprès de la D.G.E.A.

- F) La D.G.E.A. a réclamé que le répondant des institutions assume certaines fonctions résiduelles à même les responsabilités et tâches dévolues au R.R.M.E.Q. traditionnel pour la formation en institution et en industrie.

- G) Le Ministère du travail possède une Direction régionale à Sept-Iles et une Commission de formation professionnelle à Hauterive. A toutes fins pratiques, la C.F.P. se considère comme un carrefour régional avec des bureaux locaux.

- H) Le répondant des institutions exécute ses fonctions à partir d'un bureau situé à Hauterive. Le répondant des institutions travaille en concertation et en collaboration avec l'équipe du M.T.M. à la C.F.P. et avec les coordonnateurs de la formation au Centre d'emploi du Canada à Baie-Comeau et à Sept-Iles.

- I) Le répondant des institutions est complètement coupé de la structure des directions régionales du M.E.Q. et entretient des relations cordiales avec la Direction régionale de l'éducation.
- J) Le répondant des institutions répond de son travail à la Table de concertation commissions scolaires - Cégeps et à la direction de la D.G.E.A.
- K) Ce faisant, la région 09 possède un palier de décision régionale en concertation des commissions scolaires et Cégeps. La région 09 possède un lieu régional de services où travaillent un professionnel et une secrétaire dans le respect des orientations provinciales et de l'autonomie de chaque organisme local (commission scolaire et Cégep). A partir de ce vécu de dix (10) mois, avec ses possibilités et ses limites, nous avons construit les cinq (5) modes organisationnels suivants:

1) Un carrefour régional d'éducation des adultes

Il s'agit d'un collectif de personnes qui posent les gestes de coordination et d'administration de l'éducation des adultes pour toute la région 09. Ces personnes, ce sont les directeurs d'éducation des adultes des commissions scolaires et les coordonnateurs d'éducation des adultes des Cégeps de la région.

De plus, le carrefour régional possède une équipe de spécialistes portant des dossiers au nom du M.E.Q. C'est la structure actuelle de la C.F.P. qui soutient la présente hypothèse. Si la C.F.P. demeure un organisme régional, et si sa mission connaît de l'expansion dans un Programme de formation de la main d'oeuvre québécoise (P.F.M.Q.)

jusqu'à inclure la formation générale et socio-culturelle des adultes, il va de soi que le M.E.Q. doit offrir un centre de services de même stature, sans pour autant prévoir un personnel aussi nombreux.

Au sujet du personnel requis, il semble nécessaire de prévoir cinq (5) personnes:

- un coordonnateur régional qui représente les organismes en concertation, représente la D.G.E.A. en région. Il est investi des pouvoirs décentralisés au niveau régional et assume des responsabilités de gestion au palier régional.
- un conseiller pédagogique en formation professionnelle qui assure une déconcentration des services professionnels actuellement assumés à Québec et qui seront dévolus à la région. Ceci couvre les dossiers actuels du P.F.M.C. - P.F.M.Q. et P.F.I.M.C. - P.F.I.M.Q. pour le temps plein et le temps partiel, pour la formation, le perfectionnement, la recherche, le développement. Ce conseiller assume les responsabilités de consultant pour les professionnels non-enseignant (P.N.E.) des organismes en formation professionnelle, pour la formation, le recyclage et le perfectionnement des adultes, autant à temps plein qu'à temps partiel.
- un conseiller en formation générale et socio-culturelle qui assure une déconcentration des services actuellement assumés à Québec et qui seront dévolus à la région. Ceci couvre les dossiers actuels de la formation générale, de l'éducation populaire, de l'action communautaire. Ce conseiller assume des responsabilités de consultant pour les P.N.E. des organismes en formation générale et socio-culturelle, en perfectionnement sur mesure, en recherche et développement, pour le temps plein et le temps partiel.

- un agent de bureau (commis classe I) qui assume les responsabilités administratives (rapports, statistiques, communications, etc.) avec la D.G.E.A., avec le Centre d'emploi du Canada (C.E.C.), la C.F.P. et les autres organismes de la région. Il tient à jour les dossiers de ce carrefour régional.
- une secrétaire qui soutient tout ce monde pour le travail de dactylographie, de reprographie, etc.

N.B. une telle équipe assure une présence décentralisée et déconcentrée de la D.G.E.A. de Tadoussac à Blanc-Sablon, soit mille trois cents (1 300) kilomètres de côte, sans oublier les villes nordiques de Gagnon, Fermont et Schefferville.

2) Deux (2) carrefours sous-régionaux autonomes

Cette hypothèse s'appuie d'abord sur la composition géographique, économique, sociale, politique et éducationnelle de la Côte-Nord. A titre d'exemple:

- deux (2) bassins à peu près égaux de population avec polarisation à Baie-Comeau-Hauterive et à Sept-Iles;
- deux (2) comtés aussi bien au provincial qu'au fédéral;
- deux (2) centres économiques avec autonomie propre;
- trois (3) centres hospitaliers à vocation (sous)-régionale;
- deux (2) cégeps autonomes après le Cégep régional;

- une commission scolaire régionale (du Golfe), une commission scolaire intégrée (de Manicouagan) et une commission scolaire regroupée (du Littoral);
- une nouvelle structure pour le diocèse de Hauterive avec un évêque et deux (2) vicaires épiscopaux, à Hauterive et à Sept-Iles et de plus, le diocèse de Schefferville-Labrador desservant la Basse Côte-Nord.
- une direction régionale du M.E.Q. avec deux (2) bureaux, à Hauterive et à Sept-Iles;
- l'Université du Québec avec desserte par Rimouski à Hauterive, par Chicoutimi à Sept-Iles;
- deux (2) centres de décision du Centre d'emploi du Canada (C.E.C.) (Baie-Comeau - Sept-Iles) et des sous-bureaux;
- deux (2) Centre de main d'oeuvre du Québec (C.M.Q.) (Baie-Comeau - Sept-Iles);
- deux (2) associations touristiques (A.T.R.);
- deux (2) fuseaux horaires;
- neuf (9) communautés Amérindiennes;
- etc.

Cette hypothèse se visualise de la façon suivante:

Aussi bien à Hauterive qu'à Sept-Iles, il existe un répondant des

institutions qui agit par et pour les institutions de sa sous-région. Il est aidé en cela par une secrétaire-agent de bureau. Le répondant des institutions a formé une table sous-régionale avec représentants des commissions scolaires et du Cégep de son secteur géographique. Voilà pour les personnes.

Quant aux rôles, fonctions, activités, ils sont les mêmes que dans l'hypothèse 1, mais s'exercent sur un territoire sous-régional et avec des partenaires moins nombreux.

Le carrefour sous-régional peut se voir comme une entité sous-régionale que les deux (2) répondants des institutions seront responsables de réunir en Table régionale pour évaluer le travail accompli et planifier l'année qui vient de façon régionale, au moins deux (2) fois l'an.

Le carrefour sous-régional peut se voir comme un centre où les activités des deux (2) niveaux sont coordonnées (avec ouverture à l'Université) où le répondant des institutions exerce les fonctions administratives demandées par la D.G.E.A., où les besoins sous-régionaux sont traités avec le C.E.C. de la sous-région, avec la C.F.P. (secteur de la formation) modifiée.

De plus, et c'est le "hic", on peut doter la sous-région d'un centre d'accueil et référence non seulement à la commission scolaire, mais aussi un "lieu" concertant pour le Cégep et les commissions scolaires et possiblement l'Université. Les adultes se présentent à un seul "lieu" quand ils veulent se recycler ou se perfectionner dans quoi que ce soit.

Ce carrefour sous-régional possède d'autres "vertus" intrinsèques qu'il faut découvrir avec le temps et peut-être des limites qu'il faudra inventorier.

De plus, il constitue le réceptacle approprié pour le ce que le document du 15 février 1980 "La formation professionnelle au Québec" nomme "centre régional".

3) Le carrefour sous-régional sous la responsabilité administrative d'un organisme existant

Cette hypothèse s'appuie dans son inspiration et son opérationnalisation sur un énoncé du Livre Blanc des Cégeps.

Cette hypothèse tient compte d'un vécu avec des commissions scolaires intégrées face à un Service d'éducation des adultes "régional" de l'une d'elles.

Cette hypothèse traduit la précédente (2), mais en permettant à la D.G.E.A. de passer un contrat de service avec un organisme de chaque sous-région.

Cette hypothèse crée un lien administratif avec un organisme existant et des liens fonctionnels avec les autres de la sous-région.

Cette hypothèse donne au M.E.Q. un leadership incontestable dans la concertation Education-Travail en plus d'assurer les assises du continuum dont parle le document du 15 février 1980 "La formation professionnelle au Québec".

D'autres vertus et d'autres vices ont à être répertoriés, sans oublier que nous sommes en pleine hypothèse.

4) Un carrefour sous-régional Education-Travail

Cette hypothèse s'appuie sur une prise en charge à peu près totale

de l'éducation permanente des adultes, par le Québec.

Cette hypothèse tient compte de toutes les expertises des universités, des Cégeps, des commissions scolaires, des Organismes volontaires d'éducation populaire (O.V.E.P.), des C.F.P. et de tout le personnel oeuvrant en région, de près ou de loin à l'éducation permanente des adultes.

Il faut visualiser un "lieu" nouveau où tout s'intègre pour ne considérer que le système-client. C'est un centre de formation d'adultes, où tous les besoins sont recueillis, analysés, répertoriés. C'est un centre de ressources de tout acabit, où la polyvalence des ressources constitue un carrefour populaire de formation générale, socio-culturelle, professionnelle, de perfectionnement continu. En un mot, une Université populaire pour adultes dont personne n'est exclus dès qu'il possède un statut d'adulte.

Carrefour populaire où les adultes se retrouvent avec leurs besoins vitaux de formation dans les domaines économique, social, politique, culturel et spirituel. Carrefour où les ressources d'une région se donnent enfin la main pour faire du développement régional. C'est un rêve de concertation.

4) Une hypothèse de statu quo amélioré

Cette hypothèse s'appuie sur le vécu d'un répondant des institutions tel que planifié par les organismes en concertation, sur les orientations nouvelles de la D.G.E.A. au Mini-sommet de Blanc-Sablon, sur une recherche des organismes pour assurer la poursuite de l'expérience-pilote dans la région 09, dans une perspective de développement.

Cette hypothèse se visualise ainsi:

- a) La Table de concertation/coordination accepte globalement deux (2) mandats de la D.G.E.A., soit la représentation du M.E.Q. en région et la coordination intra-régionale telle que vécue de janvier 1980 à juin 1981. La Table se donne un président et s'engage un professionnel avec une secrétaire.
- b) La D.G.E.A. verse à la Table via les organismes, les sommes affectées au poste de répondant régional (R.R.M.E.Q.) et fournit une secrétaire contractuelle.
- c) Un organisme assume l'administration du dossier en fournissant un professionnel permanent, en assurant les espaces, l'équipement et le matériel nécessaire au professionnel et à sa secrétaire. Ces deux (2) personnes ont un lien fonctionnel avec la Table. Les frais encourus sont facturés à chaque institution subventionnée par la D.G.E.A.
- d) La description de tâche de cet animateur, coordonnateur, rassembleur, secrétaire exécutif, consultant sera faite par le collectif régional. On y inclut ce que le professionnel et sa secrétaire peuvent normalement accomplir pour toute la région.
- e) Comme chaque institution est partenaire à part égale à la Table et comme chaque Service d'éducation des adultes doit répondre de ses engagements à la direction de son organisme, les directeurs généraux doivent participer à la mise en place de cette hypothèse. Ensuite seulement, la Table est autonome dans sa prise en charge et peut mandater le professionnel et sa secrétaire pour exécuter des tâches. Cette hypothèse doit être articulée dans un protocole d'entente entre les organismes de la région d'une part, entre la région et la D.G.E.A. d'autre part.

CHAPITRE NEUF

UN PROJET D'ENTENTE INTER-NIVEAUX EN REGION ET INTRA-REGIONAL AVEC LA D.G.E.A.

Les responsables de l'éducation des adultes se sont concertés sur un "projet d'entente des commissions scolaires et Cégeps de la région 09, d'une part et la D.G.E.A. d'autre part, pour une prise en charge de l'éducation des adultes en région, du premier juillet 1981 au 30 juin 1984".

Ce document de travail sera présenté aux directeurs généraux des cinq (5) organismes concernés en janvier 1981 et au directeur général de la D.G.E.A. en février 1981. En voici un résumé:

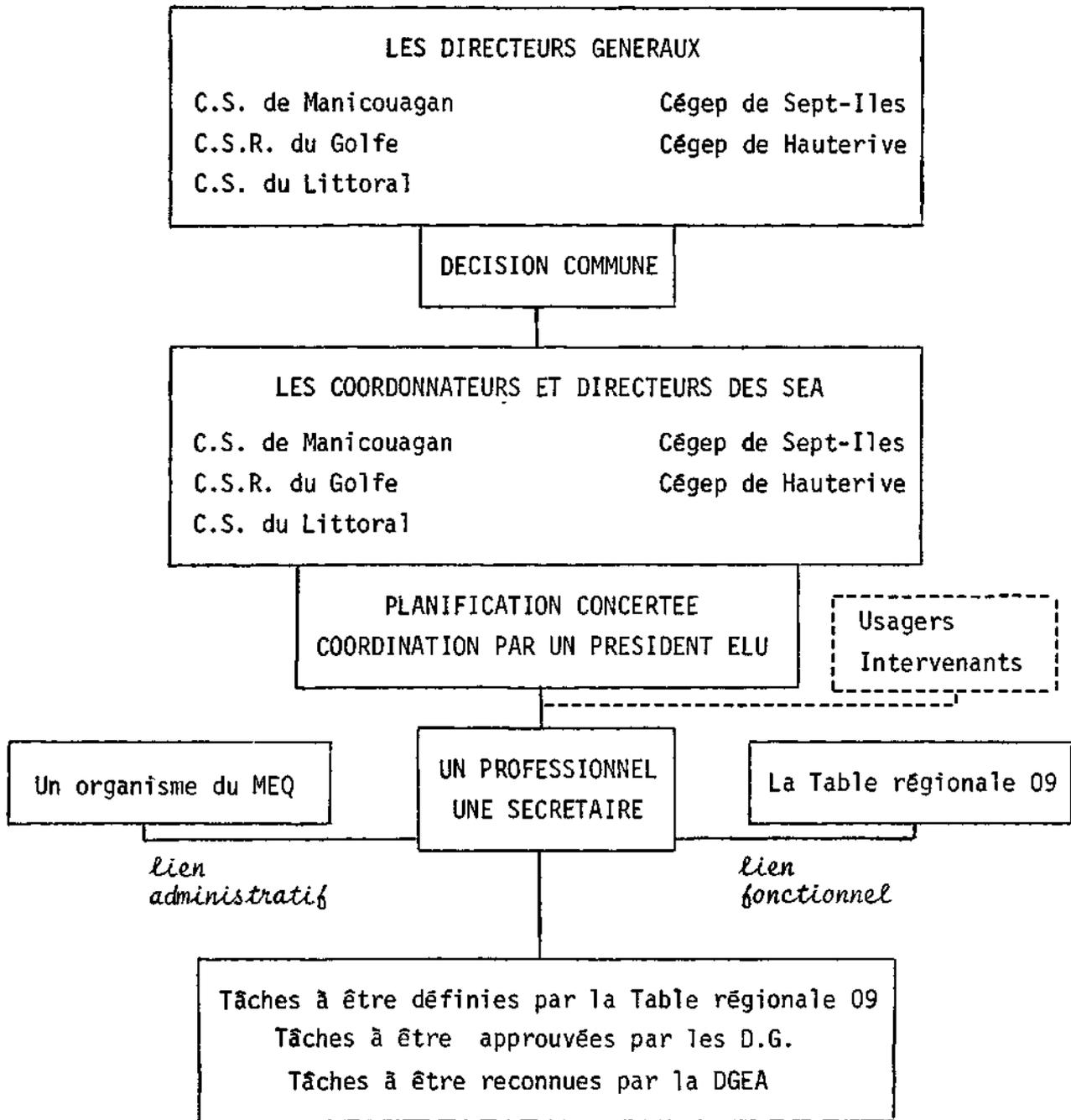
- A) Après un rappel historique, le vécu de six (6) mois (janvier-juin 1980) est mentionné et évalué.
- B) Le Mini-sommet de Blanc-Sablon est sommairement rappelé.
- C) Les orientations retenues ayant été énumérées brièvement, les responsabilités et tâches du répondant régional traditionnel sont distribuées entre:
 - la Commission scolaire de Manicouagan
 - la Commission scolaire régionale du Golfe
 - la Commission scolaire du Littoral

- le Cégep de Hauterive
- le Cégep de Sept-Iles
- les Cégeps de la région
- le collectif, c'est-à-dire, la Table de concertation/coordination

Enfin, est présentée l'hypothèse de statu quo amélioré.

D) L'organigramme suivant est proposé:

ORGANIGRAMME PROPOSE



E) CONSEQUENCES DE CET ORGANIGRAMME

- 1) Etant donné que ce projet est essentiellement basé sur une prise en charge régionale, les directeurs généraux des organismes concernés participent avec les gestionnaires de l'éducation des adultes et le répondant des institutions à la planification et à l'évaluation du projet. C'est sur leur décision commune que le projet est soumis au directeur général de la D.G.E.A.
- 2) Pratiquement, les directeurs généraux des organismes concernés se rencontrent une ou deux (2) fois durant chaque année du projet. Il est nécessaire que, grâce à eux, la concertation/coordination régionale bénéficie de leur pouvoir décisionnel partagé avec les responsables de Service de l'éducation des adultes. La Table est autonome à la suite de leur décision commune.
- 3) Forts de l'appui des directeurs généraux, les gestionnaires de l'éducation des adultes pourront prendre en région des décisions dans le meilleur intérêt des personnes de toute la région ou de leur sous-région regroupant les commissions scolaires et le Cégep, lors de trois (3) rencontres annuelles environ.
- 4) Etant donné l'embauche ou l'affectation d'un professionnel et d'une secrétaire, les organismes pourront bénéficier d'un point de service régional. Les tâches de l'équipe de service sont déterminées et décrites par le collectif, assurant ainsi l'accomplissement des rôles voulus par toute la région.
- 5) Avant de subventionner ce projet, la D.G.E.A. a pu s'assurer que les

responsabilités en éducation des adultes sont assumées à la Centrale, dans un "lieu" régional, et dans les organismes locaux, suppléant amplement à la disparition du poste de répondant régional (R.R.M.E.Q.) dans la région 09.

- 6) Au cours des années, les organismes locaux de l'éducation, le "lieu" régional, et la Centrale ajustent l'embryon de structure régionale à un modèle en évolution pour répondre à une conjoncture de développement.

F) PLAN D'ORGANISATION

Tel qu'indiqué précédemment, nous sommes en face d'un plan d'organisation avec des lignes de communication au plan administratif et au plan fonctionnel.

1) Personnel

Un professionnel (conseiller pédagogique) est affecté ou engagé par un organisme du M.E.Q. pour les trois (3) prochaines années. Il travaille cependant sur les tâches qui lui sont dévolues par la Table régionale.

La secrétaire est une contractuelle de la D.G.E.A. mise en disponibilité pour soutenir les tâches dévolues au professionnel.

2) Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires qui suivent ont été faites sur la base du vécu depuis janvier 1980 et concernent les prévisions pour l'année 1980-1981. Le modèle des prévisions budgétaires pour les années 1981-1982, 1982-1983 et 1983-1984 sera le même que cette année mais ajusté selon les nouveaux coûts.

Le temps consacré par un Service d'éducation des adultes à un dossier particulier n'est pas traduit en chiffres dans les présentes prévisions.

Le salaire de la secrétaire contractuelle est assumé directement par la D.G.E.A.

Prévisions budgétaires 1980-1981 en rapport avec le
projet de concertation/coordination des commissions
scolaires et Cégeps de la région 09

Salaire (P.N.E.)	38 795,00 \$	
Montant forfaitaire	1 000,00 \$	
Bénéfices marginaux	1 790,00 \$	
Caisse de maladie	1 045,00 \$	
	<hr/>	
TOTAL		<u>42 630,00 \$</u>
Frais de bureau	1 000,00 \$	
Téléphones, timbres	1 600,00 \$	
* Déplacements	12 000,00 \$	
	<hr/>	
TOTAL		<u>14 600,00 \$</u>
<u>GRAND TOTAL</u>		<u>57 230,00 \$</u>

* 6 000,00 \$ pour les frais de voyages de Denis Turbis et 6 000,00 \$ pour les frais de voyages des cinq (5) autres personnes (Réal Richard, Albert Deschênes, Godfrey Plachta, Carol Lavoie et Dan Mauger).

G) PLAN D'ACTION

- 1) Présentation du projet à la Table de concertation/coordination - décembre 1980.
- 2) Présentation du projet aux directeurs généraux des organismes concernés - janvier 1981.
- 3) Rédaction du document final - février 1981.
- 4) Présentation du document final à la D.G.E.A. - février 1981.
- 5) Rencontre du directeur général de la D.G.E.A. avec les directeurs généraux et les directeurs d'éducation des adultes des commissions scolaires concernées, les directeurs généraux et les coordonnateurs de l'éducation des adultes des deux (2) Cégeps et le répondant des institutions de la région 09 - mars 1981.
- 6) Signature d'un protocole d'entente entre la région et la D.G.E.A. pour 1981-1982 et reconduction pour deux (2) ans - avril 1981.
- 7) Entrée en fonction du professionnel et de la secrétaire - juillet 1981.

CHAPITRE DIX

CE QUI RESTE A FAIRE

Nous sommes fiers d'avoir fait quelque chose depuis un an concernant:

- le regroupement de cinq (5) organismes de deux (2) niveaux, isolés sur un vaste territoire.
- le progrès vers une pensée commune de gestionnaires en vue d'un meilleur service aux usagers.
- l'expression et l'écoute des besoins, des problèmes et des défis de chacun autour d'une même table régionale.
- des actions précises touchant:
 - . la gestion régionale d'un sous-centre sur le territoire Tadoussac-Colombiers;
 - . des dossiers précis comme les pêcheries, l'agro-alimentaire, le tourisme;
 - . des communications neuves (M.T.M. - M.E.Q.) au Comité intra-régional temps plein, et la Table régionale du temps partiel;
 - . une information privilégiée en provenance de la D.G.E.A. mieux distribuée aux organismes;
 - . des actions touchant la publicité, l'inscription, la mise en place

d'activités plus nombreuses: formation préparatoire à l'emploi (F.P.E.), des cours aux Amérindiens, le programme de sécurité-construction, la formation dans les Petites et moyennes entreprises.

Mais, comme il s'agit d'une recherche-action non encore terminée, il est nécessaire d'une part de pousser plus loin la pensée commune, le discours concerté, les actions ponctuelles; d'autre part, il est nécessaire d'aborder des objets nouveaux qui tiennent davantage compte des usagers, des intervenants, pour qu'eux aussi bénéficient de notre approche systémique en concertation/coordination. Voici une liste sommaire et non-exhaustive des objets à amorcer ou à poursuivre.

A) Les usagers des Services d'éducation des adultes constituent, dans notre pensée et notre discours, le noyau central du système à l'intérieur duquel nous opérons. L'offre de service vient habituellement à eux en partant, soit de l'Annexe fédérale provinciale, soit de l'initiative des gestionnaires, des professionnels, des professeurs, des organismes de l'Education, soit du personnel de la Commission de formation professionnelle, mais rarement de la base, c'est-à-dire, des adultes eux-mêmes, atomisés ou regroupés. C'est pourquoi, il est nécessaire que le "pattern" de concertation descende ou monte jusqu'à eux, les usagers actuels ou potentiels. Comment articuler nos opérations en tenant compte de deux (2) modalités:

- L'OFFRE STRUCTURE LA DEMANDE DES ADULTES
- LA DEMANDE DES ADULTES STRUCTURE L'OFFRE?

B) Les usagers potentiels atomisés ont besoin d'être regroupés, les groupes existants ont besoin d'être rencontrés. Est-ce qu'il appartient à chaque

Service d'éducation des adultes de le faire? Est-ce qu'il est possible que deux (2) Services (secondaire et collégial) se coordonnent pour rencontrer ensemble tel groupe cible? Est-ce qu'il faut confier ce travail à la C.F.P. pour la formation professionnelle, aux organismes de l'Éducation pour la formation générale et socio-culturelle? Est-ce qu'il est nécessaire d'envisager un "lieu" ou des "lieux" avec des personnes polyvalentes pour un premier contact avec les adultes?

- C) Les usagers actuels et potentiels chez nous sont dispersés beaucoup plus qu'ailleurs au Québec et les concentrations de personnes sont de faible densité. Est-ce qu'on devra structurer l'accueil dans deux (2) pôles (Baie-Comeau-Hauterive et Sept-Iles) avec une demi-douzaine de personnes ressources à temps partiel de travail, mais à l'écoute à temps plein de toutes sortes de besoins des personnes résidant sur le territoire?
- D) Pour rendre la formation plus accessible aux usagers actuels et potentiels, nous pensons et nous disons qu'il faut sortir de nos boîtes et aller vers eux. Peut-on penser que l'information très générale soit centralisée en utilisant des messages publics dans les médias nationaux? Peut-on envisager une action régionale à partir d'un seul point régional? Est-il nécessaire et équitable d'envisager au moins deux (2) entités autonomes à Baie-Comeau-Hauterive et à Sept-Iles? Qui prendra le leadership? Que restera-t-il pour un organisme local (commission scolaire ou Cégep)?
- E) On se plaît à dire que les usagers n'ont pas de niveau. Pourtant, une certaine clientèle se dirige vers l'Université à Hauterive et à Sept-Iles.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour que les trois (3) niveaux actuels soient concentrés dans un seul "lieu" d'accueil à Baie-Comeau-Hauterive et à Sept-Iles? Qu'est-ce qu'on veut atteindre comme action conjointe qui permette d'abord une porte d'entrée Education pour les adultes? Qu'est-ce qu'on veut atteindre comme objectif d'accueil Education-Travail avec le concours du Ministère du travail pour la formation professionnelle? Avec le concours du Ministère des affaires sociales pour les handicapés, les personnes âgées, par exemple? Avec l'Eglise diocésaine pour l'Education de la foi, pour les familles en difficulté, pour les jeunes adultes?

- F) Est-ce qu'on est prêt à chercher des modalités simples de rendre la formation, le recyclage et le perfectionnement plus accessibles aux adultes tels qu'ils sont, où ils vivent, comme ils veulent, avec nos petits moyens et nos limites? Est-ce qu'on est prêt à essayer quelque chose de pratique, pour voir?
- G) Les intervenants (professeurs et professionnels) sont souvent isolés dans leur travail. Les uns souffrent d'insécurité face à la permanence de leur emploi, disent-ils. Les autres prétendent qu'ils sont servis à toutes les sauces dans une conjoncture mouvante de travail. Les uns et les autres n'ont pas souvent l'occasion de se rencontrer au niveau de la région ou même entre institutions dans une même ville. Qu'est-ce qu'on est prêt à faire pour qu'ils bénéficient de temps à autre du profit de s'asseoir comme nous autour d'une même table et de partager leurs besoins et leurs défis, leurs méthodes et leurs techniques, la pédagogie des uns et l'andragogie des autres?

- H) Une expérience a été faite en 1975 où pendant trois (3) jours, quarante-cinq (45) usagers, intervenants et gestionnaires d'un Service d'éducation des adultes ont partagé comme il vient d'être dit. Est-ce que les gestionnaires sont prêts à déléguer des objets de recherche à ces personnes et à provoquer des journées andragogiques pour qu'ils travaillent ensemble?
- I) Est-ce que notre Table de concertation/coordination peut s'adjoindre un professionnel, un formateur, un usager, constituant une espèce de C.A. de l'éducation des adultes en région, ou en sous-région?
- J) Pour que les usagers reçoivent de meilleurs cours, vivent de meilleures activités, il est nécessaire que les professionnels et les formateurs reçoivent de leur environnement une meilleure motivation. Est-ce qu'on peut s'entendre pour créer une banque de ressources surtout à temps partiel et qu'on outille ces personnes-ressources, même si on ne peut leur offrir de dispenser des cours à la présente session? Peut-on leur confier des éléments de la recherche des gestionnaires?
- K) Quant à nous, les gestionnaires, nous avons mandat de gestion. Nos directeurs généraux ont mandat de décider. On se plaint parfois que les Services d'éducation des adultes sont marginaux dans la pensée de la direction d'une commission scolaire ou d'un Cégep. Qu'est-ce qu'on peut faire pour les sensibiliser au développement de l'éducation des adultes? Qu'est-ce qu'on veut faire pour qu'ils soient de la partie avec leurs lumières? Qu'est-ce qu'on veut faire pour qu'ils considèrent les usagers comme leurs étudiants? Est-on au clair sur leur volonté d'intégration des Services d'éducation des adultes? Est-on au clair sur notre pratique

particulière à cause d'une clientèle spécifique? Est-on réellement optimiste face au palier régional de décision en éducation des adultes? Quelle promotion chacun veut-il en faire auprès de son directeur général?

- L) La décentralisation, la déconcentration, le modèle régional de prise en charge, nous y avons pensé, nous en avons parlé entre nous, nous avons écrit des hypothèses, nous avons planifié du travail, quelle information circule dans chaque Service d'éducation des adultes à ce sujet? Quelle information circule dans chaque organisme? Quelle attitude est perçue, quelle réaction en coûts-bénéfices est recueillie de la direction et du personnel qui seraient au courant?
- M) Les membres de la Table régionale veulent un "plus" au bout de notre recherche, ils veulent un "plus" pour les usagers, les intervenants, les gestionnaires. Est-ce qu'un "plus" régional est le fruit de plusieurs "plus" locaux? A qui ce "plus" va-t-il rapporter? A un organisme, à une sous-région, à toute la région, de façon différente? Est-ce qu'il arrive qu'un organisme, qu'un Service d'éducation des adultes tire tous les "plus" des sacrifices de temps, d'énergie des autres?
- N) Est-ce que notre concertation/coordination bénéficie à la D.G.E.A. dans sa recherche de nouveaux rapports avec les réseaux? Est-ce que notre Table répond à l'évaluation du directeur général de la D.G.E.A. au sujet de notre orientation, qui serait "tout à fait raisonnable et permettra de faire progresser le dossier plus qu'on pourrait le croire à première vue"?

- 0) Nos orientations de prise en charge nous donneront plus de pouvoirs décisionnels au palier régional, nos objectifs opérationnels ont suscité de l'intérêt chez ceux qui en ont pris connaissance, notre vécu a confirmé des assises de l'Education auprès de nos partenaires sociaux en région, nous avons réussi "pro forma" un partage entre nous des responsabilités et tâches du répondant régional (R.R.M.E.Q.), avec un répondant des institutions qui amenuisait la dépendance à la D.G.E.A. et renforçait l'autonomie de la région et de ses organismes. Il reste à poser un geste irréversible, celui de nous prendre en charge et d'appliquer les politiques, les directives du Ministère de l'éducation avec nos moyens humains, matériels, financiers régionaux. La grosse "chose" à faire, n'est-ce pas de déterminer quel statu quo amélioré convient le mieux aux usagers, aux intervenants, aux gestionnaires et de le vivre cette fois pendant trois (3) ans dans la région, dans chaque sous-région, dans chaque organisme de l'Education et peut-être prudemment, avec d'autres partenaires sociaux?

Il reste du chocolat à vendre. La petite boîte de Kentucky est toute chaude. Les onze (11) enfants demandent l'aide du "lettré". Une bande de chinois nordiques veulent apprendre à pêcher sans nécessairement concevoir ou acheter des bateaux-usines. Une bande de 18-25 ans ont décroché du système régulier. Ils sont maintenant de jeunes adultes qui voient leur seconde chance dans l'éducation des adultes. Certains affirment que c'est pour eux un droit. Le système régional a envers eux des devoirs et des pouvoirs. Le bien commun commence avec le noyau du système. Comme gestionnaires, nous en sommes l'encadrement, la pelure qui donne l'allure du fruit. Nous avons mis le meilleur de nous-mêmes à faire une Table régionale, la qualité du repas viendra de la "bouffe", bien sûr, mais surtout des usagers, des intervenants et des gestionnaires qui s'attableront pour donner des pattes au projet afin qu'il marche de Tadoussac à Blanc-Sablon.

CHAPITRE ONZE
DES RECOMMANDATIONS

A) TOUCHANT LES USAGERS

Etant donné que l'éducation des adultes opère un système-client dans lequel des adultes regroupés constituent la clientèle;

Etant donné que les composantes du système sont d'une part, la clientèle des adultes comme bénéficiaires; d'autre part, les professeurs/animateurs, les professionnels, les gestionnaires, le soutien comme intervenants d'un Service d'éducation des adultes, les gouvernements, des organismes, des associations ou des groupes de personnes comme commanditaires d'activités éducatives;

Etant donné que les adultes sont des personnes ordinairement autonomes et libres face à leur formation, recyclage, perfectionnement, ne pouvant être assimilés à des jeunes;

Etant donné que les intervenants et les commanditaires peuvent raisonnablement opérer une offre de services axée sur la connaissance des besoins de la clientèle et s'y ajuster;

R 1 NOUS RECOMMANDONS que la clientèle adulte soit spécifiquement reconnue et traitée telle qu'elle est, où elle est, avec ses besoins spécifiques comme intrant au système, sans paternalisme d'une part et sans infantilisme d'autre part, mais dans le respect des objectifs de croissance humaine.

- R 2 NOUS RECOMMANDONS qu'un "lieu" soit inventé où les adultes puissent se présenter, "lieu" raisonnablement proche du milieu de vie de la clientèle, "lieu" équipé pour une information adéquate, "lieu" possédant des outils d'information professionnelle, de counselling d'orientation, "lieu" servant à former des groupes pour la formation, le recyclage et le perfectionnement, "lieu" servant à orienter ou référer les groupes vers des organismes du M.E.Q. (commissions scolaires, Cégeps, Université).
- R 3 NOUS RECOMMANDONS que dans la région 09, les "lieux" d'accueil et de référence soient situés à Hauterive et à Sept-Iles, avec des ramifications pour desservir tout le territoire.
- R 4 NOUS RECOMMANDONS que ces "lieux" soient bien pourvus de personnes-ressources des organismes durant les périodes intensives d'inscription à l'automne et à l'hiver. Qu'au moins une personne y soit en permanence à l'année longue.
- R 5 NOUS RECOMMANDONS que les besoins non scolarisants des adultes soient respectés et satisfaits dans les limites des ressources humaines et financières existantes ou disponibles en région.

B) TOUCHANT LES PERSONNELS DES ORGANISMES

Etant donné qu'au "commencement", un Service d'éducation des adultes couvrirait toutes les opérations depuis la rencontre initiale d'un candidat jusqu'à la certification pour tous les genres de formation;

Etant donné que depuis 1972, les intervenants fédéraux et québécois ont été multipliés, d'abord en formation professionnelle, puis en formation générale à temps plein;

Etant donné qu'en formation professionnelle à temps partiel, la Commission de formation professionnelle s'est taillée une place telle, qu'on pouvait croire que la C.F.P. organisait, payait, évaluait la formation, et parfois dispensait elle-même les cours;

Etant donné qu'un Service d'éducation des adultes pouvait être perçu dans le public comme un simple fournisseur de cours stéréotypés et "coulés dans le ciment";

Etant donné qu'on a eu bien de la difficulté à articuler des mandats clairs de collaboration Education-Travail qui seraient significatifs de complémentarité;

Etant donné que la Direction générale de l'éducation permanente (D.G.E.P.) puis ensuite la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.) ont reçu mandat d'administrer l'éducation des adultes au Québec;

Etant donné que le Ministère de l'éducation est responsable des actes éducatifs sur le territoire québécois, grâce à ses réseaux d'organismes;

R 6 NOUS RECOMMANDONS que chaque Service d'éducation des adultes des commissions scolaires et Cégeps soit reconnu comme un Service spécifique avec des responsabilités et des tâches au niveau local. Que cette reconnaissance soit définie dans son organisme, et face aux autres partenaires sociaux.

R 7 NOUS RECOMMANDONS que la direction de chaque organisme traduise

dans des gestes concrets cette reconnaissance en mettant à la disposition des adultes les ressources humaines, pédagogiques et financières (en particulier les locaux, les équipements, les services professionnels parfois réservés à la clientèle dite régulière).

R 8 NOUS RECOMMANDONS que chaque Service d'éducation des adultes soit plus autonome face à la D.G.E.A., et soit davantage partie intégrante d'une commission scolaire ou d'un Cégep. Qu'il soit identifié à partir de sa clientèle spécifique, à servir avec des méthodes appropriées, des temps particuliers, des pratiques souples, sous le signe du respect de l'étudiant adulte.

C) TOUCHANT UN SYSTEME REGIONAL

Etant donné que le palier régional se situe à mi-chemin entre la Centrale d'éducation des adultes (D.G.E.A.) et l'organisme local dispensant les activités;

Etant donné que la décentralisation des pouvoirs est dirigée vers les organismes locaux, et la déconcentration des services est dirigée vers la région;

Etant donné que les gestionnaires en concertation ont accepté une prise en charge régionale dans un modèle original;

Etant donné qu'une Table a été constituée des gestionnaires de l'Education pour trouver la structure optimale de prise en charge;

Etant donné que les organismes de l'Education ont reçu mandat de prendre le leadership du développement de l'Education des adultes dans la région 09;

- R 9 NOUS RECOMMANDONS que chaque Service d'éducation des adultes puisse se concerter, coordonner des activités, partager des expériences, conclure des ententes avec un ou d'autres niveaux scolaires, si les adultes doivent être mieux servis par ces mécanismes.
- R 10 NOUS RECOMMANDONS que les organismes d'Education de la région puissent s'unir et assumer un leadership véritable en éducation des adultes, en collaboration avec des associations, des syndicats, des industries, des ministères à vocation économique, sociale, culturelle en région, avec des entités qui travaillent à la croissance du travailleur, et aussi du citoyen de chaque localité, de chaque sous-région et de toute la région.
- R 11 NOUS RECOMMANDONS que le statu quo amélioré soit l'hypothèse à articuler à court terme.
- R 12 NOUS RECOMMANDONS que la D.G.E.A. confirme cette orientation peu ambitieuse dans un protocole de trois (3) ans, s'ajustant annuellement à la dynamique de notre développement régional.
- R 13 NOUS RECOMMANDONS que la Commission d'étude sur la formation des adultes scrute avec nous les possibles et les limites de notre projet, l'appuie de son autorité auprès du Gouvernement, encourage de ses avis cette alternative à l'isolement géographique, à la dispersion démographique, à l'éloignement des centres traditionnels de décision.
- R 14 NOUS RECOMMANDONS que la Commission d'étude sur la formation des

adultes nous aide à publiciser en région les principes qui sous-tendent notre projet:

UNITE D'ACTION DANS LE RESPECT DES DIFFERENCES

SERVICE OPTIMAL DANS LE RESPECT DES LIMITES RAISONNABLES
D'ACCESSIBILITE, D'ACCUEIL DE BESOINS, D'OFFRE DE SERVICES
ET DE FINANCEMENT.

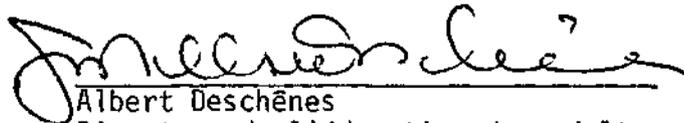
CHAPITRE DOUZE

CONCLUSION

C'est volontairement que dans ce mémoire nous avons très peu touché à ce qui dépasse la région 09. Nous estimons que notre territoire est déjà vaste et nos ressources limitées en vision plus globale pour le Québec.

De plus, nous considérons que chaque région est différente d'une autre et des autres. Ces différences, nous sommes à même de les vivre à l'année longue à l'intérieur même de notre région.

Enfin, chaque gestionnaire possède un vécu propre et exerce des pratiques qui lui sont propres. Avec le répondeur des institutions, les gestionnaires ont partagé une réalité et ont cherché des pistes de cheminement ensemble. A force d'y penser, à force d'en parler, à force de vivre des actions, ils veulent continuer. Aujourd'hui, la Commission d'étude sur la formation des adultes, c'est pour eux une oreille attentive, Demain, ils seront toute oreille pour entendre les réactions et les propositions des commissaires.



Albert Deschênes
Directeur de l'éducation des adultes
Commission scolaire de Manicouagan



Carol Lavoie
Coordonnateur de l'éducation des adultes
Cégep de Sept-Iles



Dan Mauger
Directeur de l'éducation des adultes
Commission scolaire du Littoral



Godfrey Plachta
Directeur de l'éducation des adultes
Commission scolaire régionale du Golfe



Réal Richard
Coordonnateur de l'éducation des adultes
Cégep de Hauterive



Denis Turbis
Répondant des institutions de la région 09

HAUTERIVE,
le 19 décembre 1980.

/rs